

Date de dépôt : 5 juin 2013

## Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Eric Stauffer : Allo, TPG, Allo, Allo

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 26 avril 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Des rumeurs, certainement propagées par des personnes mal intentionnées, c'est le propre des rumeurs, laissent entendre que personne ne voit les statistiques des TPG poindre leur nez.*

*Comme votre Conseil ne me prête que de mauvaises intentions à son endroit, c'est le fait de tout prince sentant son pouvoir vaciller, lorsque j'interpelle directement notre mandant, le peuple-payeur.*

*Vu cette défiance, je m'adresse directement au prince pour connaître cette dure réalité, en toute transparence, par la voie officielle et non grâce à la rumeur maligne. Cette rumeur persistante insinue que si ces statistiques sont aussi tardives que la feuille du marronnier de la Treille c'est que, comme notre climat, les TPG déraillent. Si, pour ce qui est du climat, la cause est collective et donc le remède aussi, le dysfonctionnement persistant des TPG n'a qu'une seule cause, le manque total de maîtrise de notre Ministre qui est supposée s'en occuper. Malheureusement, nos concitoyens ont la très fâcheuse impression que, à l'image des distributeurs des titres de transport qui ne rendaient pas la monnaie, notre ministre peine à rendre compte de ses initiatives.*

*En principe, lorsqu'on entreprend des changements d'une telle importance, on s'est entouré de personnes compétentes qui ont une parfaite connaissance tant des Us et Coutumes locales que des conditions optimales de déplacement, indispensables aux usagers-contribuables tant pour aller à leur travail que pour leurs loisirs.*

*Au lieu de cela, notre ministre, en raison d'une crainte infondée de copinage, a cru opportun de confier cette tâche, ô combien importante, à des personnes qui ne connaissent rien de Genève puisqu'elles n'y sont pas nées, ni n'y ont grandi, voire pire, qui n'y habitent même pas, résidant à l'étranger. Le résultat est une dépense faramineuse à la charge de l'Etat, un mécontentement général et, cerise sur le gâteau, un recul de fréquentation. Autant dire l'inverse de ce que tout un chacun était en droit d'attendre d'une telle réforme. Curieusement la seule ligne qui ait retrouvé son tracé d'origine est la 3. Normal, c'est la plus ancienne, mais c'est aussi celle qui permet au gotha protestant de descendre de son plateau dans la basse ville pour y faire ses emplettes sans avoir à passer par le carrefour des gueux et des manants qu'est Rive.*

*Ce retour au statu quo ante démontre deux choses. La première est que notre ministre peine à sortir de ses fonctions précédentes et oublie la séparation de l'Eglise et de l'Etat. La seconde, que tous les citoyens ne sont pas traités sur pied d'égalité suivant qu'ils habitent tel ou tel quartier. Les deux sont choquantes et marchent allègrement sur le principe de l'efficiencé puisqu'il aura fallu jeter des millions par les fenêtres pour finir par revenir en arrière. Cette réforme devait être, en priorité, au service des usagers, avant de servir le confort de l'exploitation. C'est d'autant moins admissible qu'en matière de réforme, notre ministre a de longues études derrière elle. Cette gestion des transports publics est calamiteuse et nous demandons, de la façon la plus pressante, au Conseil d'Etat de rendre publiques les statistiques complètes des TPG pour l'année 2012.*

**Question :**

***Nous souhaitons savoir si cette rumeur est fondée et obtenir les chiffres et statistiques complètes pour les TPG et pour l'année 2012 ?***

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

C'est bien volontiers que le Conseil d'Etat répond d'ordinaire scrupuleusement et avec diligence au Grand Conseil, et par ce biais au public, aux questions écrites urgentes déposées par les députés, pour autant que leur contenu soit conforme au respect que se doivent mutuellement les autorités de la République tant à la forme qu'au fond.

En ce qui concerne la présente question, tant à l'égard de son titre que du contenu de son exposé des motifs, il est rappelé que les décisions du Conseil d'Etat sont prises collégalement et ne le sont jamais en fonction de la religion des uns, de l'opinion ou de l'origine sociale des autres.

De surcroît, cette question est également dénigrante envers les collaborateurs de l'Etat et des entités publiques concernées.

Dès lors, compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Etat ne répondra pas à la présente question déposée par l'interpellateur.

Toutefois, par lettre séparée du Conseil d'Etat au Grand Conseil, les informations relatives aux chiffres et statistiques concernant les TPG lui seront communiquées.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Charles BEER